Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215601907-20260323-20260301AA-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Morbihan

Arrondissement de
Pontivy

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Réguiny

Séance du 21/03/2026

Date de la convocation
16/03/2026

Date d'affichage

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 19 En exercice : 17 Votants : 19

A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

L' an 2026 et le 21 Mars à 11 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Réguiny, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. JOSSO Cédric, Mme DESMARES Lydia, M. LE STRAT Thierry, Mme CHEFD'HOTEL Isabelle, M. BONNIN Thomas, M. LETELLIER Jean-Michel, M. MICHARD David, Mme LAMOUR Corine, M. ALLIOUX Michel, M. CHARLES Anthony, M. DOS SANTOS Sylvain, Mme JÉGAT Soizic, M. LABARRE Nicolas, Mme LE GOUELLEC Sonia, Mme LE TARNEC Floriane, M. OLIVO Nathan, Mme TREHOREL Magalie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BULÉON Karine à M. LETELLIER Jean-Michel, Mme LE POTIER Audrey à M. ALLIOUX Michel

Secrétaire de Séance : M. OLIVO Nathan

Réf	2026_03_01aa

Objet de la délibération : Election du Maire

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 ;
Vu la proclamation des résultats des élections municipales en date du 15 mars 2026 ;
Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin
. Nombre de bulletins : 19
. Bulletins blancs ou nuls : 0
. Suffrages exprimés : 19
. Majorité absolue : 10

Ont obtenu :
- M. Cédric JOSSO - 19 voix (dix-neuf voix)

Monsieur Cédric JOSSO ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Acte rendu executoire après dépôt en Sous préfecture de Pontivy le :

Et publication du :